

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Vincent Jaques et consorts - Fin de parcours pour l'épicerie mobile de Caritas Vaud : les bénéficiaires resteront-ils au bord du chemin ?

Rappel de l'interpellation

Le 18 janvier 2019, Caritas Vaud a annoncé l'arrêt des tournées de son épicerie mobile d'ici à fin mars. Rappelons ici que depuis quatre ans, l'épicerie mobile de Caritas sillonne le canton pour proposer des produits de première nécessité et au plus bas prix à ses clients (au bénéfice d'un subside à l'assurance maladie) vivant dans le besoin.

Parcourant les communes de taille moyenne de notre canton, l'épicerie mobile semble pourtant répondre aux attentes de nos citoyens en situation de précarité. Ainsi, en 2017, ce sont 13 communes qui étaient desservies par cette prestation, et notamment Renens, Moudon, Bex, Morges, Aigle et Payerne.

Le rapport d'activité de Caritas Vaud indiquait d'ailleurs que le chiffre d'affaires ainsi que le nombre de clients avaient progressé en 2017. Près de 20'000 Vaudois profitaient alors des services de l'épicerie mobile, ce chiffre démontrant la nécessité d'une telle action.

Selon le communiqué de presse de Caritas Vaud, la somme nécessaire (env. 150'000 francs) chaque année pour pérenniser le projet d'épicerie mobile n'a pas été réunie et, en conséquence, n'a pas permis de financer les charges d'exploitation.

L'arrêt de cette prestation représente même une deuxième perte pour deux districts du canton, qui ont déjà vu l'épicerie fixe Caritas interrompre ses activités à fin décembre 2016. L'arrêt annoncé de l'épicerie mobile crée donc un vide dont on ne sait pas encore comment il sera comblé dans les localités concernées. Quant aux usagers, la perspective de se déplacer et devoir éventuellement s'approvisionner dans d'autres communes n'est guère réjouissante.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat ?

- Le Conseil d'Etat a-t-il été préalablement informé de la situation ?*
- Comment le Conseil d'Etat considère-t-il la place de l'épicerie mobile Caritas au sein du dispositif d'aide à la population précarisée de notre Canton ?*
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures pour permettre la poursuite de ce type d'activité ?*
- Le Conseil d'Etat compte-t-il contacter les communes concernées ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été préalablement informé de la situation ?

Le Canton n'a pas participé au lancement de l'épicerie mobile de Caritas Vaud et n'a pas pris part aux discussions qui l'ont précédé. Il n'a pas non plus été informé des difficultés rencontrées pour pérenniser ce projet pilote. Par ailleurs, aucune demande formelle de financement y relative n'a été adressée à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

2. Comment le Conseil d'Etat considère-t-il la place de l'épicerie mobile Caritas au sein du dispositif d'aide à la population précarisée de notre Canton ?

Il convient de rappeler tout d'abord que le Canton ne subventionne pas directement la récolte, la distribution ou la vente à des tarifs préférentiels de denrées alimentaires. Les structures qui délivrent de telles prestations, comme la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL), les Cartons du Cœur ou les épiceries sociales sont financées essentiellement par les communes et/ou les dons privés. Pour garantir l'accès aux biens de base, dont fait partie l'alimentation, le Canton privilégie les aides financières directes (Revenu d'Insertion, PC Familles) ou indirectes (subsidés à l'assurance-maladie).

Ce principe n'empêche pas pour autant le Canton de développer des prestations de nature alimentaire. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) contribue par exemple au financement de la livraison de repas à domicile, notamment à travers les activités de l'AVASAD, ce qui permet en l'occurrence de favoriser la vie à domicile et, ainsi, d'éviter l'institutionnalisation de nombreuses personnes.

Il est à noter également que si Caritas Vaud ne reçoit pas de subvention cantonale pour son épicerie mobile, la DGCS soutient financièrement cet organisme pour d'autres prestations destinées aux personnes précarisées. Ces prestations comprennent notamment des aides à la gestion du budget, des places d'hébergement d'urgence et un accès facilité à l'offre culturelle par le biais de la Carte Culture. Relevons encore que les épiceries de Caritas ainsi que la CARL, qui est aussi une structure de Caritas Vaud, reçoivent un appui indirect du Canton pour délivrer des prestations alimentaires, que cela soit par le biais des mesures d'insertion ou des places d'apprentissage financées par la DGCS.

3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures pour permettre la poursuite de ce type d'activité ?

Compte tenu des éléments rappelés dans les réponses aux questions 1 et 2, aucune mesure particulière n'est prévue pour l'heure afin de pallier les difficultés de financement de l'épicerie mobile de Caritas Vaud. Il est à signaler par ailleurs que plusieurs alternatives existent sur le territoire vaudois (Cartons du Cœur, Table Couvre-Toi, etc.).

4. Le Conseil d'Etat compte-t-il contacter les communes concernées ?

Dans son communiqué de presse du 18.01.2019, Caritas Vaud mentionne être « en recherche active avec certaines communes (...) pour proposer à nouveau l'offre des épiceries Caritas dans les régions ». A ce stade, le Conseil d'Etat ne prévoit donc pas de prendre contact avec les communes concernées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 mai 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean